Image not found or type unknown

Pénalité de reatrd pour non démolition d'un batiment

Par **leslie25**, le **25/07/2013** à **11:35**

bonjour je viens de recevoir ma signification de jugement et il met demandé de démolir un bâtiment sur mon terrain. J'aimerai savoir si la démolition n'est pas terminer qu'il reste des bout de murs :
Es que je vais devoir payer de retard de démolition?
Es que je dois aussi évacuer les déchets de ma démolition avant la date limite pour ne pas payer les pénalités de retard? [fluo]merci[/fluo]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés